

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-10-2
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Soutien à trois manifestations au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008/I - 12°/01 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières :

- 2 500 € en faveur de l'Office de tourisme des Bords du Rhin pour l'organisation de la manifestation « L'île aux Enfants », les 5 et 6 juillet 2008 ;
- 2 800 € à l'association « Estivales de Lucelle », pour le spectacle « Michel Strogoff », joué dans le cadre des Estivales de Lucelle, du 20 juin au 6 juillet 2008 ;
- 3 134 € à l'association « Centre Européen de Rencontres de Lucelle », pour l'organisation d'un colloque franco-suisse ayant trait à l'histoire de Lucelle, qui se tiendra le 25 octobre 2008 à Lucelle.

Précise que le versement de ces aides aux organisateurs interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière est prévue au programme F012, fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 du budget de l'exercice 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
..... voix contre
..... abstentions